

PROTECTION DES DROITS DE L'ENFANT AU SEIN DE TERRE DES HOMMES LUXEMBOURG

Terre des Hommes Luxembourg (TDHL) fait partie de la Fédération Internationale de Terre des Hommes (TDHIF). Comme les autres organisations membres, TDHL a donc décidé d'adopter le programme « Keeping Children Safe ». KCS est un ensemble d'outils, élaboré par une coalition d'ONGs internationales, dont la TDHIF.

En tant qu'association s'occupant d'enfants, nous sommes obligés de protéger les enfants contre toute forme d'abus, de négligence, d'exploitation et de violence et de respecter la Convention relative aux droits des enfants adoptée par les Nations Unies en 1989. Cette Convention a été ratifiée par le Luxembourg par une loi du 20 décembre 1993.

Il s'agit donc de mettre en place des mesures pour protéger les enfants qui sont en contact avec des employés ou des bénévoles des organisations TDH ou de leurs partenaires.

Sur un plan pratique, ces mesures de protection sont très variées et visent par exemple :

- à éviter l'exploitation des enfants par le travail dans nos projets ou par nos partenaires
- à mettre en place des mesures de sécurité, par exemple autour des puits de forge
- à déterminer dans quelles conditions nous pouvons prendre en photos des enfants et publier ces photos
- à informer les enfants sur leur droit d'être protégé contre la maltraitance, sur la personne chargée de leur protection et comment la contacter

Le premier objectif de ces mesures est de protéger les enfants. Elles servent cependant aussi à augmenter notre crédibilité auprès de nos bailleurs de fonds et de nos donateurs.

Concernant les méthodes de travail, TDHL s'appuie sur le modèle de la coalition KCS. Comme un de nos membres fait partie du groupe de travail de la Fédération sur ce sujet, nous avons l'avantage de pouvoir nous inspirer du travail fait par les grandes organisations TDH.

En 2012, Le Conseil d'administration de TDHL a élaboré une politique de protection de l'enfant. Cette politique est destinée à orienter ses salariés, bénévoles et adhérents et à définir ses exigences lorsqu'il s'agit de prévenir, d'identifier et de dénoncer des situations de violence à l'encontre des enfants.

Nous avons aussi mis en place un code de conduite. Il sert à informer tout salarié ou bénévole de ses responsabilités de prévention des violences envers les enfants.

Pour 2013, TDHLux va assurer la sensibilisation sur la protection des enfants et la diffusion du code de conduite lors des missions de ses membres auprès des partenaires.

Joëlle Schwachtgen,

Membre de TDHL au sein du groupe de travail « Keeping Children Safe » de TDHIF

Novembre 2012